

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Tombé

N° AS1187

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel, Mme Pirès Beaune et M. Simion

à l'amendement n° AS|1152 de M. Valletoux

ARTICLE 6

Après l'alinéa 14, insérer un alinéa ainsi rédigé :

IIIbis. - Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement des socialistes et apparentés vise à supprimer la possibilité pour les membres du collège pluri-professionnel d'effectuer la concertation à distance.